

Communiqué CGT ALCATEL-LUCENT sur les indemnités de départ de M. Combes

Prime de départ de M. Combes : indécent et scandaleux.

Près de 14M€ c'est 1000 SMIC annuels et dix ans de son salaire de base. Un salarié licencié avec 2 ans d'ancienneté touche lui moins d'un demi-mois d'indemnité et avec beaucoup d'ancienneté au maximum 18 mois de salaire.

M. Combes a fait modifier des dispositions du groupe en sa faveur alors qu'il a aussi décidé de voler les cadres d'en moyenne un demi-mois de bonus en changeant les règles d'attribution après-coup.

Il est présenté comme le sauveur d'Alcatel-Lucent mais c'en est plutôt le fossoyeur : fermeture des sites de Toulouse, Rennes, Orvault, Ormes en France, ventes de filiales, externalisation de personnel, suppression de 10 000 emplois et au final vente du groupe à Nokia.

Le gouvernement doit légiférer pour **empêcher** de sévir ces PDG, parasites des entreprises du CAC40.

Il en a les moyens. Le groupe ALU a perçu 90M€ au titre du crédit impôt recherche et du CICE rien que l'an passé là encore, sans aucun contrôle que ces fonds servent à l'emploi.

Contacts :

Stephane. Dubled 06 03 45 40 92

Claude. Josserand 06 29 14 16 15